

Le Conseil d'Etat

5841-2023

Office fédéral de la communication OFCOM Madame Francesca Müller Rue de l'Avenir 44 2501 Bienne

Par e-mail m@bakom.admin.ch

Concerne: consultation sur les candidatures à une concession de diffusion locale-régionale pour la période 2025 à 2034 dans les zones de desserte avec candidatures concurrentes

Madame, Monsieur,

La consultation visée en titre nous est bien parvenue et a retenu notre meilleure attention.

À titre liminaire, le Conseil d'Etat genevois tient à rappeler que les médias sont l'un des piliers du débat public et l'un des fondements d'une démocratie forte et vivante. Ils sont garants de l'exercice des droits et des devoirs démocratiques, ainsi que de la libre formation de l'opinion. Ainsi, le Conseil d'Etat partage les préoccupations quant au contexte particulièrement difficile auquel font face les médias. Ce secteur rencontre des mutations majeures, à commencer par l'aspiration des revenus publicitaires par les multinationales leaders des nouvelles technologies.

À plusieurs reprises, notre gouvernement a insisté sur le rôle important que doit assumer la Confédération dans le soutien du secteur des médias, dont les difficultés sont structurelles et dépassent largement les frontières cantonales. Malgré son positionnement de soutien au train de mesures fédérales, il a pris acte de son rejet par la population suisse en février 2022. Il regrette qu'aujourd'hui, plus d'un an après ce verdict des urnes, les efforts afin de trouver des alternatives à ce train de mesures restent extrêmement discrets. À l'heure où la RTS, entité de service public sous surveillance de la Confédération, centralise l'actualité radio-TV-digitale sous un seul toit à Ecublens (VD) sans projet éditorial réfléchi, ni réaction des autorités fédérales, le Conseil d'Etat genevois tient à rappeler l'importance de la pluralité et de la diversité médiatiques dans un pays comme la Suisse.

C'est en ce sens qu'il analyse la consultation de votre Office.

Pour la zone de desserte du canton de Genève, deux candidatures sont déposées par des télévisions locales.

Le projet de Millennium Media Groupe SA a retenu notre meilleure attention, toutefois deux éléments nous retiennent de lui délivrer un préavis positif. D'une part, il positionne sa candidature sur deux zones de desserte (Genève et Vaud-Fribourg), sans toutefois expliciter concrètement de quelle manière il s'engage à maintenir une couverture diversifiée et pluraliste. D'autre part, le projet, de manière plus générale, ne nous semble pas réellement abouti, ni suffisamment détaillé, notamment en termes de perspectives éditoriales, pour prétendre répondre aux exigences d'une concession.

Inaugurée en 1996, Léman Bleu s'appuie quant à elle sur une longue expérience et un ancrage local fort et avéré. Elle s'est développée avec ambition ces dernières années. En 2022, l'étude de référence "Qualité des médias en Suisse" a récompensé son journal télévisé pour le saut qualitatif de ses reportages, le plus important parmi les 51 principaux médias d'information du pays. La rédaction maintient la première place dans le classement qualité des télévisions privées, position occupée depuis 2016. Par ailleurs, selon une récente enquête de votre office sur les programmes des télévisions régionales suisses, Léman Bleu se distingue en consacrant la plus grande part de son temps d'antenne hebdomadaire à l'information régionale pertinente parmi toutes les télévisions.

Sur cette base, le Conseil d'Etat genevois est d'avis que la concession doit être attribuée à TV LEMAN BLEU SA.

Concernant les radios locales complémentaires sans but lucratif, deux candidatures ont également été déposées pour la zone de desserte du canton de Genève.

Depuis quinze ans, Radio Cité répond au mandat de service public régional complémentaire. Elle est membre des Radios régionales romandes (RRR) et s'appuie sur une charte éditoriale forte. Elle souligne son identité pluraliste, son ouverture aux minorités linguistiques et culturelles. Elle s'engage à favoriser la prise de parole citoyenne et à faire vivre la démocratie. Ses programmes intègrent notamment une forte composante relative à la Genève internationale, ainsi que des émissions qui promeuvent la diversité (continent africain, continent sud-américain, Italie, Ukraine) et sensibilisent aux grands enjeux actuels (urgence climatique, humanitaire).

Depuis son lancement en 2011, Radio Vostok propose un programme axé sur les cultures émergentes et les musiques actuelles. Elle explore de nouveaux horizons et se fait forte de diffuser 50% de titres musicaux suisses et d'assurer un équilibre entre artistes féminins et masculins. Elle ouvre son antenne à des populations qui n'ont pas forcément accès aux ondes. S'appuyant sur des principes de solidarité, d'innovation et de positivité, elle a développé plusieurs projets pilotes, visant notamment à faire reprendre confiance à des jeunes en réinsertion, ou à permettre à des étudiants issus de la migration de partager leur regard sur Genève.

Sur cette base, il apparaît au Conseil d'Etat genevois que les deux radios postulantes remplissent les conditions afin d'obtenir une concession.

Nous souhaitons ainsi qu'un débat soit ouvert, d'une part sur la pertinence de limiter le nombre de concessions par zone de desserte, d'autre part sur les montants alloués, de manière globale, aux chaînes de télévision régionales, aux radios locales commerciales et aux radios complémentaires non commerciales. Pour rappel, à l'heure actuelle, ces diffuseurs privés ont droit à seulement 6% de la redevance. Le train de mesures fédérales

prévoyait un soutien supplémentaire de 28 millions de francs au maximum pour les radios et télévisions régionales. Si des discussions sont certes en cours au parlement fédéral, aucun projet n'a jusqu'ici pris le relais pour accorder davantage de moyens à ces médias importants, à tout le moins lorsque leurs projets sont sérieux, comme c'est le cas sur le canton de Genève.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à ces lignes, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

hèle Righetti-El Zayad

Le président :

Antonio Hodgers